

RAPPORT

**Rome
(Italie),
23-27 juin
2014**

Comité des forêts

Vingt-deuxième session



**Organisation
des Nations
Unies pour
l'alimentation
et l'agriculture**

PRÉCÉDENTES SESSIONS DU COMITÉ

Première session	Rome (Italie)	8-13 mai 1972
Deuxième session	Rome (Italie)	22-29 mai 1974
Troisième session	Rome (Italie)	22-27 novembre 1976
Quatrième session	Rome (Italie)	15-19 mai 1978
Cinquième session	Rome (Italie)	26-30 mai 1980
Sixième session	Rome (Italie)	3-7 mai 1982
Septième session	Rome (Italie)	7-11 mai 1984
Huitième session	Rome (Italie)	21-25 avril 1986
Neuvième session	Rome (Italie)	9-13 mai 1988
Dixième session	Rome (Italie)	24-28 septembre 1990
Onzième session	Rome (Italie)	8-12 mars 1993
Douzième session	Rome (Italie)	13-16 mars 1995
Treizième session	Rome (Italie)	10-13 mars 1997
Quatorzième session	Rome (Italie)	1-5 mars 1999
Quinzième session	Rome (Italie)	12-16 mars 2001
Seizième session	Rome (Italie)	10-14 mars 2003
Dix-septième session	Rome (Italie)	15-19 mars 2005
Dix-huitième session	Rome (Italie)	13-16 mars 2007
Dix-neuvième session	Rome (Italie)	16-20 mars 2009
Vingtième session	Rome (Italie)	4-8 octobre 2010
Vingt et unième session	Rome (Italie)	24-28 septembre 2012

RAPPORT

de la

VINGT-DEUXIÈME SESSION

du

COMITÉ DES FORÊTS

Rome (Italie)

23-27 juin 2014

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome, 2014

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Questions portées à l'attention du Conseil et de la Conférence.....	iiv
	Paragraphes
OUVERTURE DE LA SESSION.....	1-6
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION.....	8-131
LA SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2014	14-36
CONTRIBUTION AUX PROCESSUS ET INITIATIVES MONDIAUX.....	37-61
SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE SESSIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ ET D'AUTRES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO	62-87
PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ.....	88-93
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LE DÉBOISEMENT ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS ET SOMMET SUR LE CLIMAT 2014.....	94-96
RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX FORÊTS BORÉALES ET AUX FORÊTS DES ZONES ARIDES	97-103
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION.....	104
ADOPTION DU RAPPORT	105
CLÔTURE DE LA SESSION	106

ANNEXES

	Pages
<i>Annexe A: Ordre du jour</i>	22
<i>Annexe B: Liste des documents</i>	23

Questions portées à l'attention du Conseil

À sa vingt-deuxième session, le Comité:

- a accueilli favorablement le rapport sur *La situation des forêts du monde 2014* et a approuvé les messages qui y sont communiqués sur la contribution des forêts au développement durable, y compris dans le cadre des débats actuels sur les objectifs de développement durable et sur le programme de développement de l'après-2015;
- a recommandé à la FAO de redoubler d'efforts afin d'aider les pays à actualiser leurs données socioéconomiques relatives aux forêts grâce à un programme spécifique au sein du Programme de travail et budget 2016-2017, à accéder à des ressources extrabudgétaires à cet effet et à diffuser des informations sur les avantages socioéconomiques que présentent les forêts et leurs contributions à la réalisation d'objectifs de développement plus généraux;
- a recommandé que la FAO, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, s'emploie à renforcer les systèmes de collecte de données et de gestion des informations sur les usages qu'il est fait des forêts et les avantages qui en sont tirés, à améliorer et élargir l'accès aux informations et à renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes;
- a recommandé que la FAO aide les pays à renforcer les droits fonciers et les processus de gouvernance, y compris par le renforcement des capacités de mise en application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- a recommandé à la FAO d'aider les pays en particulier à renforcer les activités forestières, les associations de producteurs et les organisations forestières communautaires, afin d'accroître la productivité et l'efficacité de l'ensemble du secteur forestier;
- a recommandé à la FAO de poursuivre ses activités visant à renforcer les liens entre les forêts et la sécurité alimentaire, en particulier dans le contexte des objectifs stratégiques 1 et 3, et d'aider les pays à recueillir et diffuser des informations sur les avantages socioéconomiques que présentent les forêts et leurs contributions à la réalisation d'objectifs de développement plus généraux;
- a recommandé que la FAO aide ses États Membres à améliorer l'efficacité des programmes actuels de rémunération des services écosystémiques et à mettre en place un environnement permettant de favoriser l'introduction de ces programmes et d'encourager la collaboration dans ce domaine avec d'autres organismes et avec les pays;
- a recommandé à la FAO de continuer à fournir, en collaboration notamment avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un appui technique à l'élaboration de cibles et d'indicateurs appropriés relatifs aux forêts dans le cadre des objectifs de développement durable et d'élaborer, en collaboration avec les partenaires, des indicateurs améliorés sur les avantages socioéconomiques des forêts dans le contexte des objectifs de développement durable, plus particulièrement au regard de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire;
- a encouragé la FAO à contribuer activement à l'examen de l'Arrangement international sur les forêts;
- a recommandé à la FAO, dans le contexte de son nouveau Cadre stratégique, d'engager des actions pour renforcer ses capacités de suivi, en ce qui concerne la contribution des forêts au défi Faim zéro aux niveaux régional et mondial, et d'établir un rapport sur la contribution des forêts à la sécurité alimentaire, qui sera présenté au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), pour examen;

- a demandé à la FAO d'aider les pays, dans le contexte du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget de l'Organisation, à renforcer leurs efforts et leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et de planification, d'échange d'informations et de dialogue, ainsi que d'accès aux financements, afin de mettre fin au déboisement illégitime et de renforcer la gestion durable des ressources naturelles;
- a demandé à la FAO de continuer à jouer un rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment, avec la participation pleine et entière des membres du Partenariat, en étudiant de nouveaux moyens de renforcer le Partenariat et en définissant une vision pour le futur de celui-ci, qui constituera une contribution à l'examen de l'Arrangement international sur les forêts;
- a demandé à la FAO de continuer à intégrer complètement les travaux du Partenariat dans le Cadre stratégique de l'Organisation et de prévoir à cette fin des ressources suffisantes;
- a recommandé à la FAO d'aider les pays en renforçant les capacités et en leur apportant un appui technique pour assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes et recueillir des données différenciées par sexe concernant le secteur forestier; et en favorisant l'autonomisation économique des femmes, notamment en facilitant leur accès aux ressources et leur contrôle de celles-ci dans la filière forestière, grâce à la création d'entreprises;
- a donné des indications en vue du prochain programme de travail pluriannuel et a demandé au Secrétariat de procéder à son élaboration, en concertation avec le Comité directeur, pour examen et adoption par le Comité des forêts, à sa vingt-troisième session;
- a recommandé à la FAO de perfectionner la Boîte à outils pour la gestion durable des forêts, de la diffuser et de la mettre à l'essai, et a encouragé l'Organisation à évaluer, en concertation avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, la nécessité et la possibilité d'élaborer un ensemble de directives volontaires relatives à la planification de la gestion polyvalente des forêts;
- a demandé à la FAO d'achever l'élaboration des directives volontaires sur le suivi des forêts en vue de leur approbation définitive par le Comité à sa prochaine session;
- a recommandé à la FAO de soutenir les efforts déployés par les pays pour planifier et mettre en œuvre la remise en état du paysage forestier, en particulier par le biais d'activités du Mécanisme de reconstitution des forêts et des paysages, et de mettre en œuvre des activités plus transversales et interdépartementales, au titre du nouveau Cadre stratégique, à l'appui d'approches intégrées à l'échelle du paysage;
- a demandé à la FAO de continuer à soutenir les réseaux régionaux de spécialistes de la communication sur les forêts, notamment en assurant une coordination dans ce domaine aux niveaux mondial et régional, et d'affecter une partie des fonds destinés aux projets et aux programmes à la communication sur les progrès accomplis et les résultats obtenus;
- a demandé à la FAO de continuer à encourager la collaboration intersectorielle dans le contexte du Cadre stratégique et des objectifs de l'Organisation et d'élaborer, en concertation avec les bureaux respectifs, une proposition de collaboration détaillée, à soumettre à l'examen des comités techniques, à leurs prochaines sessions;
- a demandé à la FAO de continuer à améliorer le fonds de connaissances relatives aux forêts et à diffuser ces connaissances en collaboration avec d'autres partenaires, en incluant notamment des initiatives liées à l'enseignement et à la recherche dans les activités régionales menées par la FAO au titre de ses objectifs stratégiques;
- a encouragé les commissions régionales des forêts à donner des orientations concernant les domaines prioritaires régionaux en matière forestière, qui étayent et étoffent les objectifs stratégiques de la FAO;

- a réaffirmé combien certains thèmes et domaines de travail étaient importants, notamment ceux portant sur le suivi et l'évaluation, les services écosystémiques forestiers, le programme REDD+, la foresterie urbaine et communautaire, l'utilisation intégrée des terres et la gestion des paysages, la gouvernance, l'équité hommes-femmes, la dendroénergie, la biodiversité forestière, l'innovation en matière de produits forestiers et l'enseignement;
- a insisté sur la nécessité pour l'Organisation dans son ensemble et pour le programme des forêts en particulier de continuer à établir des priorités parmi ses activités à l'appui du nouveau Cadre stratégique. À ce sujet, le Comité a souligné combien il était important de veiller à ce que les activités de la FAO en matière forestière soient réalistes du point de vue de leur application et a précisé que des ressources financières suffisantes devaient être allouées aux activités menées dans le domaine des forêts.
- a demandé que la FAO continue à aider les pays en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le domaine des forêts, y compris en participant activement aux travaux du Programme ONU-REDD et à son développement;
- a demandé à la FAO d'œuvrer en partenariat avec d'autres organisations, y compris les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et du Programme ONU-REDD, pour appuyer l'initiative sur les forêts qui devrait être lancée au Sommet sur le climat du Secrétaire général de l'ONU, en fonction du mandat, de l'expertise et des ressources de la FAO et en synergie avec le défi Déboisement illicite zéro ainsi qu'avec les divers programmes concernés;
- a demandé à la FAO de continuer à examiner de nouvelles possibilités de renforcer les travaux interdisciplinaires menés sur les forêts boréales, possibilités qui seront soumises à l'examen du Comité lors de sa prochaine session;
- a demandé à la FAO de lui présenter une recommandation pour la création du groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, pour examen et éventuelle adoption à sa prochaine session.

Questions portées à l'attention de la Conférence

À sa vingt-deuxième session, le Comité:

- a invité les pays à évaluer la situation et les tendances futures des exigences en matière d'avantages forestiers et à en tenir compte dans les politiques et mesures relatives aux forêts;
- a encouragé les pays à intensifier leurs efforts s'agissant de reconnaître les contributions possibles des forêts aux objectifs de développement durable et leur a recommandé de coordonner leur action et de collaborer, aux niveaux national, régional et international, afin d'assurer une prise en compte et une visibilité adéquates des forêts dans ces objectifs et dans le programme de développement pour l'après-2015;
- a invité les États Membres à mettre en place des plateformes – et renforcer celles qui existent déjà – permettant de faciliter le dialogue intersectoriel et multipartite et la mise en œuvre d'initiatives visant à établir un lien entre la foresterie et l'agriculture et les activités liées à l'exploitation d'autres ressources naturelles afin de renforcer la coordination et la communication à l'échelle du paysage;
- a invité les États Membres à créer un environnement favorable aux communautés forestières, aux propriétaires de domaines forestiers familiaux, aux détenteurs de droits sur les forêts et aux organisations de producteurs forestiers et agricoles, s'agissant plus particulièrement de la sécurité foncière, de l'accès équitable aux marchés et de prestations de services efficaces, y compris des programmes d'incitation et des mécanismes de financement en faveur de l'agroforesterie, du reboisement et de la gestion durable des forêts communautaires;

- a invité les pays à renforcer leur action en réponse au défi Faim zéro en élaborant des politiques forestières fondées sur des éléments concrets et profitant à tous, ainsi que des approches intersectorielles intégrées des stratégies et programmes nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- a invité les pays à mener des campagnes de sensibilisation aux niveaux national et international en faveur du déboisement illicite zéro et à s'employer activement à mettre fin au déboisement illicite, en appelant l'attention sur la nécessité de protéger, de préserver, de régénérer et de gérer de manière durable les ressources forestières partout dans le monde dans le cadre de l'élaboration de politiques propices à une utilisation des terres durable et plus intégrée;
- a invité les États Membres à envisager de continuer à renforcer le Partenariat de collaboration sur les forêts en tant que mécanisme de coordination interorganisations, dans tous les arrangements internationaux futurs sur les forêts;
- a invité les pays à intensifier leurs efforts afin que toute l'attention nécessaire soit portée à l'équité hommes-femmes, en matière de foresterie, dans les travaux de la Commission de l'ONU sur la condition de la femme à l'occasion de la réunion Beijing +20, et à l'égalité hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015;
- a invité les pays à renforcer leurs secteurs de l'agriculture et des forêts en envisageant de devenir membre de la Commission internationale du peuplier et a encouragé le Comité exécutif à poursuivre le processus de réforme de la Commission;
- a encouragé les pays à renforcer la collaboration entre les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des forêts et d'autres secteurs utilisant les terres afin de promouvoir l'application d'approches intégrées à l'échelle du paysage, a invité le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à étudier les possibilités d'une collaboration avec le Comité et a souligné les avantages de la participation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à ces initiatives;
- a souligné qu'il fallait inscrire les activités de la FAO en matière de forêts dans le contexte plus large du nouveau Cadre stratégique, a insisté sur la nécessité pour l'Organisation dans son ensemble et pour le programme des forêts en particulier de continuer à établir des priorités parmi ses activités à l'appui du Cadre stratégique et a indiqué que des ressources financières suffisantes devaient être allouées aux activités menées dans le domaine des forêts;
- a invité les pays à porter les débats sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) au plus haut niveau aux plans national, régional et mondial, et à soutenir l'initiative sur les forêts qui sera lancée au Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général de l'ONU;
- Le Comité a invité les pays intéressés à encourager la coopération dans le cadre des initiatives existantes sur les forêts boréales et a demandé à la FAO de transposer à une plus grande échelle son appui aux pays en ce qui concerne ces forêts. Le Comité a aussi invité les pays à travailler avec la FAO à la formulation d'un programme mondial de renforcement des capacités sur la gestion durable et la régénération des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des forêts (COFO) s'est réuni au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 23 au 27 juin 2014 pour sa vingt-deuxième session, clé de voûte de la quatrième Semaine mondiale des forêts.
2. Ont participé à la session les délégués de 117 pays et d'une organisation membre, les représentants de six organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que des observateurs de 28 organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales.
3. M. Felician Kilahama (Tanzanie), Président de la vingt et unième session du Comité des forêts, a ouvert la séance en soulignant à quel point les thèmes à l'ordre du jour étaient d'actualité. Il a présenté les intervenants de la séance d'ouverture: Son Altesse royale le prince Laurent de Belgique; Mme Rosine Amane Baiwong Djibergui, Ministre de l'agriculture et de l'environnement du Tchad; M. ShinWon-Sop, Ministre des services forestiers de la République de Corée; M. Thomas Gass, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies; M. Piet Vanthemsche, Président d'AGRICORD; et M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO.
4. Son Altesse royale le prince Laurent de Belgique a accepté, sur l'invitation de la FAO, de devenir l'Ambassadeur spécial des forêts et de l'environnement et ainsi d'aider l'Organisation à sensibiliser et à favoriser le dialogue sur les politiques en rapport avec la gestion durable de tous les types de forêts et d'autres ressources naturelles.
5. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé que, depuis la dernière session du Comité, le processus de planification stratégique de la FAO avait été mené à terme. Il a souligné que l'action de la FAO s'articulait autour des cinq objectifs stratégiques qui permettraient de favoriser la concrétisation des trois objectifs mondiaux de l'Organisation. Il a noté que le secteur des forêts apportait une contribution importante à l'accomplissement des objectifs mondiaux et des cinq nouveaux objectifs stratégiques. Il a exprimé l'espoir de continuer à pouvoir compter sur le soutien et l'engagement du Comité, qui permettraient de consolider les changements et de renforcer davantage le rôle des forêts dans les prochains programmes de travail de la FAO.
6. M. Eduardo Rojas-Briales, Sous-Directeur général chargé du Département des forêts, a souhaité la bienvenue aux délégués; il a rappelé les grands thèmes concernant les forêts en 2015, notamment de l'accord sur le programme de développement de l'après-2015, le nouvel accord sur le changement climatique et l'examen de l'Arrangement international sur les forêts; enfin, il a jugé nécessaire d'adopter une approche visionnaire en s'appuyant sur les atouts et les possibilités qu'offrent les forêts et d'agir en concertation pour relever les défis auxquels les forêts sont confrontées.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. L'ordre du jour a été adopté (reproduit dans l'Annexe A). La liste des documents examinés par le Comité figure à l'Annexe B.

ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

8. Le Comité a élu M. Bharrat Jagdeo (Guyana), représentant la région Amérique latine et Caraïbes, Président de la vingt-deuxième session du Comité des forêts.
9. Conformément à l'article premier du Règlement intérieur du Comité des forêts adopté par celui-ci à sa vingtième session, les présidents des six commissions régionales des forêts de la FAO assurent la vice-présidence de la vingt-deuxième session.

10. Le Comité a élu les vice-présidents ci-après:
- M. Joseph Hailwa (Namibie), représentant la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique
 - M. Jarred Mair (Nouvelle-Zélande), représentant la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique
 - M. Robert Busink (Pays-Bas), représentant la Commission européenne des forêts
 - M. James Singh (Guyana), représentant la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 - M. Issa Al Shobaki (Jordanie), représentant la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient
 - M. Jorge Rescala Perez (Mexique), représentant la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord.

11. Suivant les recommandations formulées par le Conseil à sa cent trente-neuvième session et par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa quatre-vingt-dixième session, le Comité des forêts a décidé que les membres du Bureau seraient élus en fin de session à partir de la prochaine session et est convenu que, à titre de mesure transitoire, le Président continuera d'assurer ses fonctions durant la vingt-troisième session, jusqu'à l'élection des membres du Bureau de la vingt-quatrième session.

12. Les États Membres ci-après ont été élus membres du Comité de rédaction chargé du rapport: Autriche, Bangladesh, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Indonésie, Japon, Kenya (présidence), Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Togo, Uruguay et Zambie.

13. Les délégations des Membres suivants ont prononcé une allocution à l'ouverture de la session: Argentine, Bangladesh, Brésil, Fédération de Russie, Gabon, Iran, Turquie, Union européenne et ses États Membres.

LA SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2014

14. Le Comité s'est félicité de la publication du rapport sur *La situation des forêts du monde 2014*, axé sur les avantages socioéconomiques des forêts, et a approuvé les messages qui y sont communiqués sur la contribution des forêts au développement durable, y compris dans le cadre des débats actuels sur les objectifs de développement durable et sur le programme de développement de l'après-2015 et de l'examen de l'Arrangement international sur les forêts.

15. Le Comité a invité les membres à prendre en compte les messages clés du rapport sur *La situation des forêts du monde 2014*.

16. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays à:
- renforcer leurs capacités à l'appui de la mise en application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
 - promouvoir des modèles de consommation et de production plus durables en ce qui concerne les forêts au plan national; et
 - actualiser leurs données socioéconomiques relatives aux forêts grâce à un programme spécifique au sein du Programme de travail et budget 2016-2017, et à accéder à des ressources extrabudgétaires à cet effet.

17. Le Comité a débattu de thèmes envisageables pour le prochain rapport sur *La situation des forêts du monde*, ainsi que de la structure de ce dernier. Les thèmes proposés sont notamment un récapitulatif sur le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur l'état d'avancement du programme REDD+, la dégradation des forêts, l'adaptation des forêts aux effets du changement climatique et les répercussions de celui-ci sur la gestion durable des forêts, un récapitulatif sur les forêts au regard des objectifs en matière de développement durable et des détails sur les ressources financières au profit des forêts, notamment

compte tenu du rôle important joué par les forêts dans l'éradication de la pauvreté et en matière de développement socioéconomique intégrateur et d'atténuation du changement climatique.

Mesures gouvernementales visant à pérenniser et à renforcer les avantages

18. Le Comité a reconnu que des progrès notables avaient été accomplis dans le monde afin de renforcer le cadre d'action relatif aux forêts. De nombreux pays ont inscrit la gestion durable des forêts parmi leurs grands objectifs nationaux et pris des mesures pour encourager cette approche et renforcer les avantages socioéconomiques tirés des forêts de manière inclusive. Le Comité a cependant souligné qu'il fallait intensifier les efforts afin de promouvoir des politiques innovantes dans ce domaine et d'assurer la mise en place de cadres institutionnels, politiques et législatifs propres à favoriser la gestion durable des forêts. Il a également été informé des conclusions de la réunion des responsables des forêts qui a porté sur ce thème.

19. Le Comité a invité les pays à:

- évaluer la situation et les tendances futures des exigences en matière d'avantages forestiers et en tenir compte dans les politiques et mesures relatives aux forêts;
- mettre au point des mécanismes permettant de tirer parti de la contribution que les marchés peuvent apporter à l'obtention d'avantages socioéconomiques, grâce à un meilleur accès aux ressources et aux marchés et à la promotion d'un partage équitable des avantages tirés des forêts, y compris par la rémunération des services écosystémiques rendus par les forêts et par d'autres mécanismes de financement innovants;
- favoriser la mise en place de conditions susceptibles d'encourager l'innovation et les investissements des secteurs public et privé dans la gestion durable des forêts;
- renforcer leur cadre de gouvernance et encourager la participation des populations qui dépendent des forêts et des parties prenantes du secteur forestier à la planification et à la gestion des forêts; et
- renforcer et aligner les capacités des administrations forestières sur leurs nouveaux mandats et rôles, contrôler la gestion des forêts en vue de la fourniture durable d'avantages et créer des environnements propices aux investissements et à l'innovation.

20. Le Comité a encouragé les organisations d'intégration économique régionales et les forums de dialogue régional, notamment les commissions régionales des forêts, à favoriser le dialogue et à mettre à disposition des lieux où échanger des informations et des données d'expérience sur l'amélioration de l'accès aux ressources et aux marchés et sur le renforcement des mécanismes de gouvernance afin que les avantages tirés des forêts soient améliorés et pérennisés.

21. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays à:

- examiner et réviser leurs programmes forestiers nationaux afin que les avantages tirés des forêts apparaissent de façon plus explicite et plus directe dans les politiques, programmes et plans d'action relatifs aux forêts, et que l'on s'attache à l'efficacité de la production et à la réduction du gaspillage tout au long des chaînes de valeur;
- renforcer les droits fonciers et les processus de gouvernance, y compris par la mise en application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts; et
- renforcer et aligner les capacités des administrations publiques chargées des forêts afin d'encadrer plus efficacement la gestion et l'utilisation durables des ressources forestières et de mieux s'adapter à l'évolution des conditions et à l'apparition de problèmes nouveaux.

22. Le Comité a recommandé que la FAO, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), s'emploie à renforcer les systèmes de collecte de données et de gestion des informations sur les usages qu'il est fait des

forêts et sur les avantages qui en sont tirés, à améliorer et élargir l'accès aux informations et à renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Innovations dans le secteur des produits forestiers et promotion des produits issus de forêts gérées de façon durable

23. Le Comité a encouragé les pays à intensifier leurs efforts s'agissant des aspects suivants:
- reconnaître les contributions possibles des produits forestiers et de la bioénergie issus des forêts gérées de façon durable aux objectifs de développement durable;
 - créer un cadre propice aux innovations, à la productivité et à l'efficacité en mettant en place une gestion durable des forêts et des chaînes de valeur sans exclusion pour les produits forestiers;
 - faire participer les parties prenantes à différents forums de discussion afin de mobiliser des partenariats public-privé efficaces en termes de transfert des connaissances, de pratiques optimales et de technologies respectueuses de l'environnement, et pour améliorer les performances des produits dérivés du bois dans le but de favoriser la transition vers la bioéconomie; et
 - œuvrer pour que la société ait une image positive du développement et de l'utilisation d'une plus grande gamme de produits forestiers novateurs qui contribuent à la bioéconomie.
24. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays, en particulier:
- à établir des chaînes de valeur non sélectives de produits forestiers innovants et compétitifs et présentant des avantages pour les communautés locales;
 - à promouvoir l'organisation de petits et moyens producteurs forestiers afin qu'ils puissent montrer que leurs produits proviennent de terres gérées de façon durable et améliorer ainsi leur accès aux marchés, entre autres grâce à l'action du Mécanisme Forêts et paysans;
 - à promouvoir une consommation et une production durables de produits dérivés du bois dans la bioénergie et la construction écologique, au moyen d'analyses du cycle de vie et d'autres études similaires, en tenant compte des trois piliers du développement durable, en prenant note des activités déjà engagées et en insistant particulièrement sur les domaines dans lesquels il est nécessaire et opportun de renforcer les efforts;
 - à renforcer les activités forestières, les associations de producteurs et les organisations forestières communautaires, afin d'accroître la productivité et l'efficacité de l'ensemble du secteur forestier et ainsi promouvoir les innovations et la planification intersectorielle (par exemple dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'énergie); et
 - à promouvoir la coopération sous-régionale, interorganisations et public-privé, afin de profiter de meilleurs avantages comparatifs lors de la production de bioénergie et de produits forestiers novateurs.

Revenus, emplois et moyens d'existence

25. Le Comité a salué les activités menées par la FAO s'agissant de la collecte et de la communication de données socioéconomiques sur les forêts, en particulier sur les revenus, les emplois et les moyens d'existence qui leur sont liés et les contributions directes que les forêts apportent au bien-être des communautés locales rurales et autochtones, et il a encouragé l'Organisation à chercher des moyens de poursuivre et renforcer son action dans ce domaine.

26. Le Comité a réaffirmé qu'il était important de recueillir des statistiques annuelles sur la production et le commerce de produits forestiers ligneux et non ligneux, ainsi que sur les revenus, les aspects liés à la parité hommes-femmes et les emplois dans le secteur forestier, et il a invité les pays à réfléchir à des moyens d'améliorer les informations sur les avantages socioéconomiques que présentent les forêts, en collaboration avec d'autres organismes chargés de la protection sociale.

27. Le Comité a noté que les activités de collecte d'informations sur le secteur forestier non structuré devaient faire appel à des techniques d'un bon rapport coût-efficacité et être guidées par une idée claire de la façon dont l'information ainsi recueillie pouvait être utilisée pour améliorer les conditions de vie des personnes. Il a aussi été noté que la quantification des avantages socioéconomiques accrus tirés des forêts constituait un élément important aux fins de la concrétisation des paiements pour services écosystémiques et donc pour un bon rendement des investissements dans les activités forestières. Il a également été suggéré de relever les défis liés à l'emploi en encourageant, par exemple, le partage des expériences les plus réussies.

28. Le Comité a recommandé à la FAO de redoubler d'efforts, en particulier dans le contexte des objectifs stratégiques 1 et 3, notamment d'aider les pays dans les tâches suivantes:

- recueillir des informations plus détaillées sur les revenus, les aspects sexospécifiques et les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'emploi concernant les activités liées aux forêts, y compris dans le secteur non structuré;
- élaborer et tester des méthodes permettant de quantifier plus précisément les contributions des forêts à l'amélioration de la qualité de vie, en particulier de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé; élaborer, à partir d'éléments scientifiques, des méthodes pour attester la contribution des services écosystémiques;
- diffuser des informations sur les avantages socioéconomiques que présentent les forêts et leurs contributions à la réalisation d'objectifs de développement plus généraux; et
- inclure des indicateurs socioéconomiques dans les systèmes nationaux de suivi et d'information sur les forêts.

Forêts et agriculture familiale

29. Le Comité s'est félicité de l'action de sensibilisation aux liens existant entre les forêts et l'agriculture familiale qui était menée par la FAO dans le cadre des manifestations liées à l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014).

30. Reconnaissant que des régimes fonciers clairs et sûrs constituaient une condition préalable à la gestion durable des terres et des forêts de la part des petits exploitants familiaux, des détenteurs de droits sur les forêts et des propriétaires de domaines forestiers, le Comité a encouragé les pays à mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

31. Le Comité a invité les pays membres à:

- mettre l'accent sur le lien entre les forêts et les exploitations agricoles familiales lors des manifestations et des célébrations liées à l'Année internationale de l'agriculture familiale;
- reconnaître le rôle important que les organisations et les coopératives de producteurs agricoles et forestiers pouvaient jouer dans la gestion durable des forêts et le développement rural durable, et encourager les parties prenantes, y compris le secteur privé, à favoriser l'engagement des organisations de producteurs forestiers, à tous les niveaux, dans une perspective à long terme;
- créer un environnement favorable aux communautés forestières (y compris les peuples autochtones et les communautés locales), aux propriétaires de domaines forestiers familiaux, aux détenteurs de droits sur les forêts et aux organisations de producteurs forestiers et agricoles, s'agissant plus particulièrement de la sécurité foncière, de l'accès équitable aux marchés et de prestations de services efficaces, y compris des programmes d'incitation et des mécanismes de financement en faveur de l'agroforesterie, du reboisement et de la gestion durable des forêts communautaires;
- promouvoir des politiques fondées sur un cadre juridique solide et établissant des conditions favorables à l'agriculture et à la foresterie familiales;
- mettre en place des plateformes – et renforcer celles qui existent déjà – permettant de faciliter le dialogue intersectoriel et multipartite et la mise en œuvre d'initiatives visant

à établir un lien entre la foresterie et l'agriculture et les activités liées à l'exploitation d'autres ressources naturelles afin de renforcer la coordination et la communication à l'échelle du paysage, et cela au profit des communautés agricoles et forestières rurales, et à faciliter une approche intégrée de la planification de l'utilisation des terres;

- mettre en place des conditions favorables visant à inciter les jeunes générations à devenir des exploitants familiaux et des producteurs forestiers; et
- apporter leur appui au Mécanisme Forêts et paysans, qui joue un rôle crucial en aidant les propriétaires de forêts familiales et les producteurs ayant une exploitation familiale à renforcer leurs capacités dans des domaines techniques et en matière de gestion d'entreprise, de communication et d'organisation.

32. Le Comité a recommandé à la FAO:

- de poursuivre ses activités visant à renforcer les liens entre les forêts et la sécurité alimentaire;
- de continuer à appuyer la création et le renforcement des organisations de producteurs forestiers et agricoles, notamment au moyen du Mécanisme Forêts et paysans et en partenariat avec d'autres programmes;
- de fournir un appui aux pays en misant sur le partage des connaissances, l'assistance technique et le renforcement des capacités;
- de promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience des liens entre les forêts et l'agriculture familiale et d'aider les communautés forestières, les propriétaires de forêts familiales, les producteurs ayant une exploitation familiale et leurs organisations à participer à des événements internationaux pertinents et à la prise de décision; et
- d'aider les pays à renforcer les plateformes intersectorielles multipartites et à en créer de nouvelles pour promouvoir la coordination entre l'agriculture, les forêts et les activités liées à l'exploitation d'autres ressources naturelles.

33. En accord avec son Cadre stratégique, le Comité a invité instamment la FAO à continuer d'œuvrer dans le domaine des forêts et de l'agriculture familiale afin d'obtenir des résultats concrets au titre de l'Année internationale de l'agriculture familiale après 2014 et de manière à ce que les liens entre les forêts et les exploitations agricoles familiales soient resserrés.

Rémunération des services écosystémiques et financement des forêts

34. Le Comité a invité les pays à renforcer leurs initiatives visant à promouvoir la rémunération des services écosystémiques et d'autres mécanismes de financement innovants, et à transposer à plus grande échelle celles qui sont susceptibles de présenter des avantages environnementaux, sociaux et économiques non négligeables.

35. Le Comité a invité la FAO, en collaboration avec, notamment, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à renforcer leurs initiatives visant à promouvoir la rémunération des services écosystémiques, à faciliter le partage des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience et à transposer à une plus grande échelle les initiatives couronnées de succès.

36. Il a recommandé à la FAO d'aider ses États Membres:

- à améliorer l'efficacité des programmes actuels de rémunération des services écosystémiques, y compris à créer progressivement des marchés pour ces services;
- à mettre en place un environnement permettant de favoriser l'introduction de la rémunération des services écosystémiques et d'encourager la collaboration dans ce domaine avec d'autres organismes et avec les pays;
- à renforcer les capacités des institutions forestières concernées par la rémunération des services écosystémiques afin qu'elles puissent mettre au point des initiatives fructueuses dans ce domaine;

- à favoriser une meilleure compréhension des concepts liés à la mise en œuvre de la rémunération des services écosystémiques, en tenant compte des informations déjà disponibles;
- à mettre en commun les connaissances sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience aux niveaux mondial et régional, et à encourager la coopération nécessaire pour promouvoir la rémunération des services écosystémiques;
- à mener une action de sensibilisation concernant la valeur des services écosystémiques liés aux forêts et le potentiel présenté par leur rémunération; et
- à valoriser les contributions que les forêts peuvent apporter aux économies nationales et à mettre en place des systèmes de comptabilité nationale à l'appui d'une mise en œuvre effective de la rémunération des services écosystémiques.

CONTRIBUTION AUX PROCESSUS ET INITIATIVES MONDIAUX

Forêts et objectifs en matière de développement durable

37. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par la FAO et le Partenariat de collaboration sur les forêts, qui ont permis d'appeler l'attention sur le rôle des forêts dans le développement durable et de mettre au point des propositions concernant les objectifs, les cibles et les indicateurs correspondants, et d'indiquer les modalités à suivre en vue de leur intégration dans les objectifs de développement durable.

38. Le Comité a pris note des ateliers sur les forêts et les objectifs de développement durable organisés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et la FAO.

39. Le Comité a recommandé aux pays:

- de coordonner leur action et de collaborer, aux niveaux national, régional et international, afin d'assurer une prise en compte et une visibilité adéquates des forêts dans les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015; et
- de participer activement à l'élaboration des objectifs de développement durable, par l'entremise du Groupe de travail ouvert et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, en encourageant l'adoption d'objectifs, de cibles et d'indicateurs qui tiennent compte du caractère multifonctionnel des forêts et de l'ensemble de leur contribution aux trois piliers du développement durable.

40. Le Comité a recommandé à la FAO:

- de continuer à fournir, en collaboration, notamment, avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un appui technique à l'élaboration de cibles et d'indicateurs appropriés relatifs aux forêts dans le cadre des objectifs de développement durable; ceux-ci devraient s'inspirer, dans la mesure du possible, des objectifs, cibles, indicateurs et données déjà disponibles dans ce domaine et découlant des processus d'élaboration en cours; et
- d'élaborer, en collaboration avec les partenaires, des indicateurs améliorés sur les avantages socioéconomiques des forêts dans le contexte des objectifs de développement durable, plus particulièrement au regard de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire.

Le défi Faim zéro

41. Le Comité a invité les pays à:

- renforcer leur action en réponse au défi Faim zéro en élaborant des politiques forestières fondées sur des éléments concrets et profitant à tous, ainsi que des approches intersectorielles intégrées des stratégies et programmes nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition qui tiennent compte du rôle que jouent les forêts dans ces domaines;

- renforcer les droits d'accès aux ressources forestières et leur gestion par les communautés locales et tributaires des forêts, grâce à l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- assurer une gestion durable des écosystèmes forestiers, des parcours et des habitats de la faune sauvage et adopter des pratiques propres à renforcer la résilience des systèmes de production alimentaire face à l'évolution des conditions écologiques, économiques, sociales ou politiques;
- enfin, promouvoir des politiques de nature à accroître la productivité des petits exploitants pour tirer le meilleur parti du potentiel des forêts et des arbres hors forêts et améliorer ainsi les revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes concernées dans le contexte de la gestion durable des forêts.

42. Le Comité a recommandé à la FAO, dans le contexte de son nouveau Cadre stratégique, d'engager des actions pour renforcer ses capacités de suivi, en ce qui concerne la contribution des forêts au défi Faim zéro aux niveaux régional et mondial, et de renforcer son appui aux pays afin:

- de recueillir davantage d'informations pour mieux comprendre comment les forêts et les arbres hors forêts peuvent aider à relever le défi Faim zéro, par l'adoption de politiques nationales intersectorielles plus ouvertes;
- de faciliter l'échange de données d'expérience lors des prochains forums mondiaux, tels que la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN 2), l'Exposition universelle Expo Milan 2015, le Congrès mondial sur les parcs 2014 et le Congrès forestier mondial 2015;
- de favoriser une approche intégrée tenant compte d'un équilibre approprié entre la conservation et la gestion des forêts et des terres cultivées;
- de promouvoir les contributions cruciales qu'apportent les forêts et les aliments qui en sont issus en matière de lutte contre la faim et la malnutrition;
- de soutenir les efforts et les investissements concernant l'agroforesterie et la gestion durable des terres, afin de contribuer à un accroissement de la productivité des terres et de réduire les pressions exercées sur les forêts;
- d'élaborer des mécanismes permettant d'améliorer la collecte de données, le suivi et l'établissement de rapports relatifs au rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris dans le cadre du processus de collecte de données en vue de la prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA); et
- de renforcer les capacités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques forestières fondées sur des éléments concrets, d'investissements et de programmes prenant en compte le rôle des forêts dans l'éradication de la faim, ainsi que le rôle que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire.

43. Le Comité a demandé à la FAO d'établir un rapport sur la contribution des forêts à la sécurité alimentaire, qui sera présenté au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), pour examen.

L'initiative Déboisement illicite zéro

44. Le Comité a accueilli favorablement le document sur le défi Déboisement illicite zéro et a souligné qu'il était nécessaire d'adopter une approche coordonnée pour lutter contre le déboisement illicite et la dégradation des forêts, dans le cadre des efforts déployés aux niveaux national, régional et international, notamment au titre du Programme ONU-REDD.

45. Le Comité a noté que la lutte contre le déboisement illicite exigeait le déploiement d'un large éventail d'outils et de stratégies et la participation de nombreuses institutions et parties prenantes et qu'il fallait donc que cette action soit étayée par une forte volonté politique dans les pays et que les moyens nécessaires à son exécution, notamment en termes de financement, de renforcement des capacités et de partage des connaissances, soient mis à disposition. À cet effet, la

coopération internationale peut jouer un rôle important en facilitant la planification et la mise en œuvre d'initiatives visant à lutter contre le déboisement illicite.

46. Le Comité a invité les pays à:

- s'employer activement à mettre fin au déboisement illicite, en appelant l'attention sur la nécessité de protéger, de préserver, de régénérer et de gérer de manière durable les ressources forestières partout dans le monde dans le cadre de l'élaboration de politiques relatives à une utilisation des terres durable et plus intégrée, sans perdre de vue les besoins des pauvres et les répercussions éventuelles de ces politiques sur d'autres parties prenantes, y compris les communautés locales, et en ayant à l'esprit la nécessité de renforcer la productivité agricole et la participation des différentes parties prenantes;
- redoubler d'efforts pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts et investir dans le boisement, le reboisement et la régénération des forêts;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à mettre fin au déboisement illicite qui soient conformes aux objectifs et aux cibles établis préalablement par d'autres instruments reconnus sur le plan international en lien avec les forêts et la biodiversité, comme l'instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts, étant entendu qu'il incombe à chaque pays de définir la notion de déboisement illicite sur son territoire, conformément à ses lois en vigueur; et
- mener des campagnes de sensibilisation aux niveaux national et international en faveur du déboisement illicite zéro.

47. Le Comité a demandé à la FAO:

- d'aider les pays, dans le contexte du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget de l'Organisation, à renforcer leurs efforts et leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et de planification, d'échange d'informations et de dialogue, ainsi que d'accès aux financements, afin de mettre fin au déboisement illicite et de renforcer la gestion durable des ressources naturelles;
- d'aider les pays à renforcer leurs cadres de gouvernance et à améliorer l'application des lois, y compris en clarifiant le cadre juridique régissant la planification de l'utilisation des terres, en favorisant la cohérence entre les politiques dans ce domaine et en encourageant la transparence, la participation et l'accès du public à l'information sur les questions et les décisions relatives à l'utilisation des terres;
- d'aider les pays à renforcer les capacités de contrôle et d'évaluation des ressources forestières, y compris concernant les causes du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que des mécanismes généraux déterminant les changements d'utilisation des terres, afin de contribuer à la formulation et à la planification de politiques;
- d'organiser, avant la prochaine session du Comité, une réunion conjointe d'experts en matière d'agriculture et d'activités forestières sur la gouvernance intégrée de l'utilisation des terres et sur les questions de durabilité, dans le but de soutenir les efforts consentis par les pays pour assurer un bon équilibre entre les activités forestières et l'agriculture de manière intégrée, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires; et
- de continuer à participer activement aux travaux du Programme ONU-REDD et à son développement.

48. Le Comité a invité les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à améliorer leur collaboration dans ce domaine.

Examen de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts

49. Le Comité a pris note de la mise à jour communiquée par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) sur le processus d'examen de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts, qui est en cours.

50. Le Comité s'est félicité du rôle de la FAO à la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et a encouragé l'Organisation à contribuer activement à l'examen de l'Arrangement international sur les forêts.

51. Le Comité a également reconnu que le PCF avait apporté une contribution précieuse au FNUF, ainsi qu'à l'approfondissement des questions forestières aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.

52. Le Comité a invité les pays membres à:

- envisager de continuer à renforcer le Partenariat en tant que mécanisme de coordination interorganisations, dans tous les arrangements internationaux futurs sur les forêts;
- assurer activement une coordination entre les organismes gouvernementaux afin que des messages cohérents soient communiqués aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de façon à ce que les activités du Partenariat soient intégrées dans les programmes de travail respectifs de ses membres; et
- veiller à ce que les experts qui assisteront à la deuxième réunion du Groupe spécial d'experts sur l'Arrangement international sur les forêts soient parfaitement informés des travaux du Comité.

53. Le Comité a encouragé les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à:

- aider leurs organisations respectives, en leur donnant les indications voulues, à participer aux travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts, pour en renforcer l'efficacité, l'efficience et la réactivité; et
- faciliter la collaboration interorganisations en allouant des ressources suffisantes.

54. Le Comité a invité le Forum des Nations Unies sur les forêts à considérer le rapport sur *La situation des forêts du monde 2014* comme la principale contribution à l'examen de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts.

55. Le Comité a pris note avec satisfaction des réalisations de la FAO concernant la contribution à l'Arrangement international sur les forêts et a demandé à la FAO:

- d'apporter son concours au Secrétaire général pour la préparation des rapports analytiques visés dans la résolution 7/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- de continuer à jouer un rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment, avec la participation pleine et entière des membres du Partenariat, en étudiant de nouveaux moyens de renforcer le Partenariat et en définissant une vision pour le futur de celui-ci, qui constituera une contribution à l'examen de l'Arrangement international sur les forêts;
- d'intensifier les efforts de diffusion des résultats et des réalisations du Partenariat de collaboration sur les forêts auprès de l'ensemble des parties prenantes;
- de continuer à intégrer complètement les travaux du Partenariat dans le Cadre stratégique de l'Organisation et de prévoir à cette fin des ressources suffisantes; et
- de rendre compte des résultats de l'examen de l'Arrangement international sur les forêts au Comité à sa vingt-troisième session.

Le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

56. Le Comité a accueilli favorablement le premier rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières; il a reconnu l'importance des travaux de la FAO dans ce domaine et affirmé que ceux-ci revêtaient un caractère d'urgence, en particulier s'agissant des ressources menacées à l'échelle planétaire.

57. Le Comité a recommandé aux pays:
- de prendre les mesures appropriées pour garantir la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
 - d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières, en particulier de celles qui sont menacées à l'échelle planétaire, en favorisant la gestion durable des forêts;
 - d'accroître les informations disponibles sur les ressources génétiques forestières, ainsi que leur accessibilité; et
 - d'affecter des ressources suffisantes à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment dans le contexte de la coopération technique et dans le cadre de programmes officiels d'aide publique au développement.
58. Le Comité a recommandé à la FAO:
- de soutenir la mise en œuvre efficace du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, notamment en facilitant la coordination régionale, l'échange d'expérience et la collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans ce domaine;
 - d'achever le projet de stratégie de mise en œuvre, pour le soumettre à l'examen de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), et de rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine session du Comité;
 - de favoriser la poursuite de la coopération, notamment dans le cadre des commissions régionales des forêts et avec les partenaires concernés tels que Bioversity International, pour traiter les priorités mondiales du plan d'action; et
 - d'aider, s'il y a lieu, les pays à intégrer les Priorités stratégiques du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, notamment les finances et la recherche, dans les cadres internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux politiques forestières.

Forêts et égalité hommes-femmes

59. Le Comité a invité les pays à:
- intensifier leurs efforts, y compris par la coordination nationale en rapport avec le Groupe de travail ouvert et l'Assemblée générale des Nations Unies, pour que toute l'attention nécessaire soit portée à:
 - l'équité hommes-femmes, en matière de foresterie, dans les travaux de la Commission de l'ONU sur la condition de la femme à l'occasion de la réunion Beijing +20;
 - l'égalité hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015;
 - intégrer les questions d'équité hommes-femmes dans les politiques, les institutions et les programmes forestiers nationaux et réorienter ces politiques et programmes en fonction des priorités et besoins des utilisateurs des forêts, notamment des personnes très pauvres parmi les producteurs ruraux – c'est-à-dire de la plupart d'entre eux –, en mettant nettement l'accent sur les femmes et les filles, qui sont au premier rang parmi les producteurs et les utilisateurs des forêts;
 - favoriser la disponibilité, l'accès et l'utilisation de données ventilées par sexe, particulièrement dans le secteur forestier, afin que les contributions des femmes soient reconnues à leur juste valeur et communiquées;
 - promouvoir les réseaux nationaux de femmes dans le domaine des forêts; et
 - prendre des mesures en faveur de la recherche dans le domaine de l'équité hommes-femmes dans le secteur forestier.

60. Le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays:
- en renforçant les capacités et en leur apportant un appui technique pour assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes et recueillir des données différenciées par sexe concernant le secteur forestier;
 - en favorisant l'autonomisation économique des femmes, notamment en facilitant leur accès aux ressources et leur contrôle de celles-ci dans la filière forestière, grâce à la création d'entreprises;
 - en recourant à l'analyse sexospécifique dans les projets et les programmes liés aux forêts;
 - en établissant un réseau de points focaux nationaux pour mettre en commun les enseignements à tirer de l'expérience en matière de renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur forestier; et en encourageant la collaboration entre les réseaux de femmes, aux différents échelons; et
 - en rendant compte des progrès accomplis dans l'application de ces recommandations, lors de la prochaine session du Comité.

61. Le Comité a recommandé que la question de l'égalité hommes-femmes dans le contexte de la foresterie figure parmi les thèmes du quatorzième Congrès forestier mondial, en 2015.

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DE SESSIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ ET D'AUTRES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des sessions antérieures du Comité et du Programme de travail pluriannuel

62. Le Comité s'est félicité du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des sessions précédentes et a demandé à la FAO de continuer à tenir pleinement compte de la recommandation du Comité dans son Cadre stratégique, notant que le Comité jouait et devait jouer un rôle essentiel en influant sur les priorités du programme de travail de la FAO dans le secteur forestier.

63. Le Comité a recommandé:
- de maintenir ses objectifs généraux, notamment celui d'examiner périodiquement la situation des forêts et de la foresterie dans le monde, afin de donner des avis aux États Membres et à l'Organisation sur les questions concernant les forêts, en mettant l'accent sur l'intégration de tous les aspects environnementaux, économiques et sociaux et la promotion d'une gestion durable des forêts, ainsi qu'au Conseil, sur des questions concernant les priorités, les programmes et les budgets de l'Organisation, et à la Conférence, sur des questions de politique et de réglementation à l'échelle mondiale, dans les domaines relevant de son mandat;
 - de prévoir dans le prochain programme de travail pluriannuel des moyens d'accroître l'interaction et la coordination avec les autres comités techniques et les conférences régionales afin de mieux intégrer les questions relatives aux forêts dans le Cadre stratégique de l'Organisation;
 - de maintenir et développer son mécanisme de coordination avec les commissions régionales des forêts, afin de mieux cerner et définir les priorités et les domaines d'action des commissions;
 - de maintenir et améliorer la méthode d'élaboration du projet d'ordre du jour de ses sessions fondée sur son mécanisme de coordination avec les commissions régionales des forêts et en concertation avec les États Membres par l'entremise du Président du Comité et du Comité directeur;
 - d'inviter le Comité directeur à maintenir son rôle actif pendant la période intersessions, notamment pour ce qui est d'élaborer le prochain projet de programme de travail pluriannuel du Comité;

- d'élaborer le prochain programme de travail pluriannuel sur la base d'un cadre de référence en veillant à ce qu'il soit davantage axé sur l'action et indique clairement les domaines prioritaires et la répartition des tâches entre le Siège et les bureaux régionaux, et de faire en sorte qu'il soit utilisé à des fins de suivi et d'évaluation;
- de maintenir et renforcer la coordination avec les autres organes directeurs de la FAO pendant l'élaboration du programme de travail pluriannuel;
- de demander au Comité directeur de s'employer à faciliter cette coordination, afin de définir un programme de travail qui soit axé sur les questions forestières, et d'envisager de nouer des liens avec les secteurs non forestiers;
- d'inviter les commissions régionales des forêts et d'autres organisations forestières régionales et internationales clés à contribuer à la mise au point du programme de travail pluriannuel, afin de faciliter la coordination des politiques et des programmes aux niveaux régional et mondial;
- de veiller à ce que l'interaction entre le Comité et les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées reçoive toute l'attention voulue dans le prochain programme de travail pluriannuel;
- que la FAO examine et évalue les recommandations issues de l'examen indépendant des réformes de la gouvernance qui sera effectué en 2014 et visera à apprécier la pertinence et l'utilité des programmes de travail pluriannuels, et qu'elle formule des recommandations pertinentes, à présenter au Comité à sa prochaine session; et
- d'envisager l'inscription de la question des modalités de financement innovantes à l'ordre du jour de sa prochaine session et la mise en place d'un dialogue multipartite faisant intervenir les ministères de la planification et du zonage, et d'insister sur l'utilisation du mécanisme REDD de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts pour assurer la gestion durable des forêts dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

64. Le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de programme de travail pluriannuel sur la base d'un cadre de référence et des indications données ci-dessus, en concertation avec le Comité directeur, afin qu'il puisse être présenté au Comité des forêts à sa vingt-troisième session pour examen et adoption.

Boîte à outils pour la gestion durable des forêts

65. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration de la Boîte à outils pour la gestion durable des forêts et a invité les pays à:

- participer activement au test, au perfectionnement, à la finalisation et à l'utilisation de la boîte à outils; et
- réfléchir à la façon dont la boîte à outils pourrait contribuer à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, compte tenu des contextes et des situations divers et variés des différents pays.

66. Le Comité a recommandé à la FAO:

- de finaliser la mise au point de la boîte à outils, en tenant compte de la diversité des pays et des contextes d'utilisation, et de la mettre à disposition pour un essai pilote dans certains pays;
- de diffuser, promouvoir et faciliter l'utilisation de la boîte à outils par les pays et les institutions œuvrant dans le domaine de la gestion durable des forêts, en coopération avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- d'utiliser la boîte à outils dans ses propres activités afin de promouvoir une approche exhaustive de la gestion durable des forêts; et
- de faire rapport sur les progrès accomplis au Comité à sa prochaine session.

67. Le Comité a encouragé la FAO à évaluer, en concertation avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, la nécessité et la possibilité d'élaborer un ensemble de directives volontaires relatives à la planification de la gestion polyvalente des forêts, en tenant compte des exigences liées aux principes de la gestion durable des forêts et des capacités des pays à les utiliser, ainsi que des directives existant dans ce domaine.

Directives volontaires sur le suivi des forêts

68. Prenant acte de l'importance du suivi des forêts au plan national pour la gestion durable des ressources qu'elles enferment et l'élaboration de politiques forestières, le Comité a modifié et approuvé les deux premières sections des directives volontaires sur le suivi des forêts.

69. Le Comité a invité et encouragé les États Membres, les partenaires fournisseurs de ressources et les partenaires techniques à aider la FAO à élaborer et diffuser les directives volontaires sur le suivi des forêts au plan national.

70. Le Comité a demandé à la FAO:

- d'achever l'élaboration des directives volontaires en vue de leur approbation définitive par le Comité à sa prochaine session, notant que celles-ci devaient indiquer plus précisément quelles étaient les informations minimales requises aux fins du suivi des forêts et des arbres hors forêt et les meilleures techniques à utiliser pour mesurer les variables pertinentes et que le champ d'application des directives devait être limité aux informations susceptibles de pouvoir être effectivement recueillies; et
- de faciliter les échanges de connaissances et d'informations entre les pays concernant le suivi des forêts au plan national.

Mécanisme de restauration du paysage forestier

71. Le Comité a affirmé combien il était important d'aborder la question des différentes utilisations des terres en adoptant des approches plus intégrées à l'échelle du paysage et en renforçant la coopération intersectorielle, et il a encouragé les pays à soutenir les actions menées en vue de relever le «Défi de Bonn».

72. Le Comité a recommandé à la FAO:

- de soutenir les efforts déployés par les pays pour planifier et mettre en œuvre la remise en état du paysage forestier, en particulier par le biais d'activités du Mécanisme de restauration du paysage forestier, en collaboration avec d'autres initiatives et partenariats mondiaux, tels que le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers, le Réseau international de forêts modèles et l'initiative «Des paysages pour les gens, l'alimentation et la nature», ainsi qu'avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- de mettre en œuvre des activités plus transversales et interdépartementales, au titre du nouveau Cadre stratégique, à l'appui d'approches intégrées à l'échelle du paysage permettant de mieux assurer la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles; et
- de poursuivre les activités de mobilisation de ressources à l'appui de la reconstitution des paysages forestiers afin que le Mécanisme puisse être intégralement financé par des sources extérieures et pleinement opérationnel le plus rapidement possible, et de faire rapport au Comité, à sa prochaine session, sur les activités menées afin de relever le «Défi de Bonn».

Renforcement de la communication sur les forêts

73. Le Comité s'est félicité du travail accompli par la FAO en matière de communication et des efforts qui avaient été mis en œuvre afin de renforcer les capacités dans ce domaine et de faciliter l'échange d'informations par le biais des réseaux de spécialistes de la communication sur les forêts.

74. Le Comité a invité les pays:
- à renforcer les capacités de communication, notamment en soutenant les travaux des réseaux régionaux de spécialistes de la communication sur les forêts et en y participant activement, et à faciliter la diffusion de l'information sur les forêts; et
 - à renforcer la communication afin de valoriser l'image des forêts, notamment dans le cadre des célébrations de la journée internationale qui leur est consacrée, le 21 mars.
75. Le Comité a demandé à la FAO:
- de continuer à soutenir les réseaux régionaux de spécialistes de la communication sur les forêts, notamment en assurant une coordination dans ce domaine aux niveaux mondial et régional;
 - de mettre ces réseaux à contribution pour les événements mondiaux futurs sur les forêts, notamment pour le Congrès forestier mondial;
 - de poursuivre l'élaboration de la boîte à outils pour la communication sur les forêts; et
 - d'affecter une partie des fonds destinés aux projets et aux programmes à la communication sur les progrès accomplis et les résultats obtenus.

Renforcement de la coordination et de la collaboration entre les comités techniques généraux de la FAO

76. Le Comité s'est félicité de l'inscription de ce point à l'ordre du jour dans la mesure où il permettrait de faciliter la collaboration intersectorielle et il a souligné les avantages de la participation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à ces initiatives.
77. Le Comité:
- a encouragé les pays à renforcer la collaboration entre les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des forêts et d'autres secteurs utilisant les terres afin de promouvoir l'application d'approches intégrées à l'échelle du paysage; et
 - a invité le Comité de l'agriculture et le Comité des pêches à étudier les possibilités d'une collaboration avec le Comité.
78. Le Comité a demandé à la FAO:
- de continuer à encourager la collaboration intersectorielle dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et de ses objectifs;
 - de promouvoir l'application d'approches intégrées à l'échelle du paysage pour le traitement des questions liées aux forêts et la gestion durable de ces ressources, en veillant toutefois à consacrer toute l'attention voulue à ces questions et à garder une masse critique suffisante;
 - d'élaborer, en concertation avec les bureaux respectifs, une proposition de collaboration détaillée, à soumettre à l'examen des comités techniques, à leurs prochaines sessions; et
 - de rendre compte des progrès accomplis au Comité, à sa vingt-troisième session.

État d'avancement des activités menées par les organes statutaires et les principaux partenariats

Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD)

79. Le Comité:
- a reconnu le rôle important du CCFBD, mécanisme qui permet de canaliser les connaissances et les solutions issues du secteur privé dans le Programme forestier de la FAO et d'en assurer ainsi une meilleure exécution; et
 - a encouragé la FAO à donner son appui à la nouvelle initiative intersectorielle relative aux emballages biodégradables pour la conservation écologique des aliments, mise en œuvre par le CCFBD, dans la mesure où celle-ci vise à réduire les pertes et gaspillages de produits alimentaires en renforçant la collaboration entre les groupes de

producteurs de denrées alimentaires, le secteur mondial des produits alimentaires et forestiers, les propriétaires de marques, les détaillants, les fabricants d'emballages biodégradables et les institutions de recherche-développement dans les États Membres.

Groupe consultatif sur la connaissance des forêts

80. Le Comité s'est félicité de l'initiative et des mesures prises en vue de la création d'un Groupe consultatif mondial sur la connaissance des forêts; il a approuvé le projet de directives opérationnelles relatives au Groupe consultatif et a invité les pays à soutenir cette initiative.
81. Le Comité a demandé à ce que le Groupe consultatif:
- ait une existence limitée dans le temps et soit financé par des ressources extrabudgétaires; et
 - aborde un large éventail de thèmes et tienne compte des questions techniques, humaines et sociales liées à la connaissance des forêts.
82. Le Comité a demandé à la FAO:
- de continuer à améliorer le fonds de connaissances relatives aux forêts et à diffuser ces connaissances en collaboration avec d'autres partenaires, en incluant notamment des initiatives liées à l'enseignement et à la recherche dans les activités régionales menées par la FAO au titre des objectifs stratégiques de l'Organisation; et
 - de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en place et des travaux du Groupe consultatif sur la connaissance des forêts lors de la vingt-troisième session du Comité.

Comité des questions forestières méditerranéennes-Silva Mediterranea

83. Le Comité:
- a accueilli avec satisfaction le lancement de la première édition du rapport sur l'*État des forêts méditerranéennes*;
 - a pris note du Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes et de la Déclaration de Tlemcen adoptés par les États membres de *Silva Mediterranea* à l'occasion de la troisième Semaine forestière méditerranéenne;
 - s'est félicité des axes stratégiques proposés et des mesures connexes envisagées dans le Cadre stratégique sur les forêts méditerranéennes et a recommandé leur mise en œuvre par les États membres de *Silva Mediterranea*;
 - s'est félicité des conclusions du rapport d'évaluation de *Silva Mediterranea* établi par le groupe d'experts indépendant sur les questions forestières méditerranéennes-*Silva Mediterranea*;
 - a encouragé les États membres de *Silva Mediterranea* à tenir compte des principales recommandations formulées par le groupe d'experts indépendant au cours de sa session extraordinaire prévue le 27 juin 2014; et
 - a encouragé les pays et les parties prenantes à contribuer aux travaux de *Silva Mediterranea*.

Commission internationale du peuplier (CIP)

84. Le Comité des forêts a pris note du processus de réforme de la Commission internationale du peuplier (CIP) et:
- a invité les pays à renforcer leurs secteurs de l'agriculture et des forêts en envisageant de devenir membre de la CIP;
 - a invité les États membres à renforcer les commissions nationales du peuplier, conformément à la proposition de réforme de la CIP;
 - a encouragé le Comité exécutif à poursuivre le processus de réforme de la CIP;
 - a encouragé la CIP à chercher de nouveaux membres et à élargir son champ d'action de manière à inclure des espèces équivalentes présentes dans d'autres régions et à prendre en compte les régions tropicales et subtropicales; et

- a recommandé de tenir compte des réseaux et initiatives déjà en place qui traitent les espèces forestières, ainsi que de leurs résultats et produits à l'heure de créer des synergies avec lesdits réseaux et initiatives.

Mécanisme Forêts et paysans

85. Le Comité:

- a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis en matière de mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme Forêts et paysans et a félicité les pays pour leur appui dans ce domaine; et
- a pris acte de l'intérêt grandissant que plusieurs pays attachent à la collaboration avec le Mécanisme et a invité les États membres qui sont en mesure de le faire à apporter une contribution financière ou en nature aux activités du Mécanisme afin de l'aider à répondre à ces demandes croissantes.

Partenariat de la montagne

86. Le Comité a pris note du rapport sur le Partenariat de la montagne et a invité les pays à:

- s'associer au Partenariat de la montagne ou à renforcer leur présence au sein de ce dispositif;
- renforcer leurs capacités en matière de développement durable des montagnes; et
- apporter des contributions financières ou en nature pour appuyer les activités du Partenariat.

Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité

87. Le Comité a pleinement pris en compte les recommandations et les décisions des organes intéressant le Comité et les a examinées à l'heure d'aborder les points de l'ordre du jour de la présente session y afférents.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

88. Le Comité a dit apprécier le contenu et la clarté de la synthèse du programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts dans le contexte du Cadre stratégique révisé de l'Organisation, des tendances et questions principales cernées et des recommandations des commissions régionales des forêts. Il a souligné qu'il fallait envisager les activités de la FAO dans le domaine des forêts dans un contexte plus large, à savoir celui du Cadre stratégique, et réfléchir notamment à ce que celui-ci implique concernant la sécurité alimentaire, les moyens d'existence ruraux, les bioénergies, l'utilisation des terres et d'autres domaines essentiels pour la coopération intersectorielle.

89. Le Comité a dit apprécier le travail des commissions régionales des forêts, qui sont un vecteur irremplaçable de la collaboration régionale et mondiale et de la coordination des programmes et des politiques. Il a encouragé les commissions à donner des orientations concernant les domaines prioritaires régionaux en matière forestière, qui étayent et étoffent les objectifs stratégiques de la FAO.

90. Le Comité s'est prononcé sur les tendances et les problématiques nouvelles visées dans la Section III du document correspondant et a dit faire sien le programme de travail global relatif aux questions forestières qui est intégré dans chacun des objectifs stratégiques, auxquels il contribue. Le Comité a également souligné qu'il fallait que des ressources financières suffisantes soient allouées aux activités menées dans le domaine des forêts.

91. Le Comité a réaffirmé combien certains thèmes et domaines de travail étaient importants, notamment ceux portant sur le suivi et l'évaluation, les services écosystémiques forestiers, le programme REDD+, la foresterie urbaine et communautaire, l'utilisation intégrée des terres et la gestion des paysages, la gouvernance, l'équité hommes-femmes, la dendroénergie, la biodiversité forestière, l'innovation en matière de produits forestiers et l'enseignement. Le Comité a en outre fait observer qu'il fallait une collaboration intersectorielle,

en particulier dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et des pêches, ainsi que des approches novatrices, comme le Plan d'action de Rovaniemi pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte adopté par la Commission européenne des forêts de la FAO et par le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

92. Le Comité a insisté sur la nécessité pour l'Organisation dans son ensemble et pour le programme des forêts en particulier de continuer à établir des priorités parmi ses activités à l'appui du nouveau Cadre stratégique. À ce sujet, il a souligné combien il était important de veiller à ce que les activités de la FAO en matière forestière soient réalistes du point de vue de leur application.

93. Le Comité a invité les pays à faire en sorte que les cadres de programmation par pays intègrent les priorités des gouvernements dans le secteur forestier afin d'améliorer l'impact au niveau national.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LE DÉBOISEMENT ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS ET SOMMET SUR LE CLIMAT 2014

94. Le Comité a invité les pays à:

- porter les débats sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) au plus haut niveau aux plans national, régional et mondial;
- soutenir l'initiative sur les forêts qui sera lancée au Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2014 et, notamment, réaffirmer qu'ils s'engagent avec plus de force à réduire le déboisement et la dégradation des forêts et à accélérer la régénération des forêts, conformément aux dispositions du «Défi de Bonn» et au quinzième objectif d'Aichi défini dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- examiner la synergie entre l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans leurs stratégies et plans relatifs au secteur forestier et en tenir compte dans leurs stratégies nationales relatives au changement climatique (notamment les plans d'adaptation nationaux et les stratégies de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) ainsi que dans les stratégies forestières connexes;
- renforcer les mécanismes de coordination intersectorielle et de consultation des parties prenantes afin d'améliorer les politiques et plans relatifs à l'utilisation des terres, en visant les déterminants de la déforestation et en optimisant les liens entre l'agriculture et les forêts pour atténuer efficacement le changement climatique et faciliter l'adaptation à ses effets; et
- simplifier les programmes REDD+ de sorte qu'ils soient compréhensibles et ouverts à toutes les parties prenantes.

95. Le Comité a noté qu'un certain nombre de pays avaient insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement fiables, adaptés et accessibles pour les pays en développement afin d'appliquer les stratégies visées par le programme REDD+, alors que d'autres avaient rappelé que les négociations relatives à ce programme se déroulaient sous les auspices de la Convention-cadre.

96. Le Comité a pris acte de l'appui actif et multiforme apporté par la FAO jusqu'à présent aux pays en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets et a demandé à l'Organisation de:

- continuer à fournir une assistance aux pays pour permettre à ces derniers d'entreprendre des actions d'atténuation et d'adaptation dans le secteur forestier et d'établir et renforcer des systèmes nationaux de suivi des forêts susceptibles de fournir

- les données et les informations requises pour la formulation de politiques, les activités de planification et la communication d'informations au niveau international;
- fournir un appui aux pays afin qu'ils tiennent compte de la question des forêts et des arbres hors forêt dans leurs plans nationaux d'adaptation et dans les mesures d'atténuation adaptées au pays;
 - œuvrer en partenariat avec d'autres organisations, y compris les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et du Programme ONU-REDD, pour appuyer l'initiative sur les forêts qui devrait être lancée au Sommet sur le climat du Secrétaire général de l'ONU, en fonction du mandat, de l'expertise et des ressources de la FAO et en synergie avec le défi Déboisement illicite zéro ainsi qu'avec les divers programmes concernés, et aider ensuite les pays à mettre en œuvre cette initiative;
 - renforcer l'appui que l'Organisation fournit aux pays en faveur de la mise en œuvre de leurs stratégies REDD+ et en faveur de leurs efforts d'adaptation dans le secteur forestier (notamment par le renforcement des capacités, l'information et la collaboration intersectorielle), grâce à la fois à son programme ordinaire et à une intensification de ses efforts permise par la mobilisation de ressources financières supplémentaires;
 - contribuer à clarifier la relation entre la gestion durable des forêts et REDD+;
 - continuer à soutenir les approches régionales et à encourager la collaboration régionale sur les forêts et sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, y compris par des activités de suivi des forêts; et
 - aider les pays à renforcer les liens entre l'agriculture, les forêts et la pêche pour favoriser des approches globales afin de parvenir à la sécurité alimentaire et permettre l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX FORÊTS BORÉALES ET AUX FORÊTS DES ZONES ARIDES

Renforcement des activités relatives aux forêts boréales

97. Le Comité a su gré à la FAO de souligner l'importance des forêts boréales de la planète et a reconnu le rôle majeur que celles-ci jouent dans la régulation du climat mondial ainsi que les avantages considérables qu'elles apportent sur les plans environnemental, social et économique.

98. Le Comité a invité les pays intéressés à encourager la coopération dans le cadre des initiatives existantes sur les forêts boréales, comme le Groupe de travail circumboréal, et en procédant conjointement à la collecte de données et à l'échange d'informations sur les forêts boréales.

99. Le Comité a demandé à la FAO:

- de transposer à une plus grande échelle son appui aux pays en ce qui concerne les forêts boréales, conformément à ses nouveaux objectifs stratégiques et sous réserve de la disponibilité de ressources;
- de prendre en compte les particularités des forêts boréales dans ses activités normatives et de terrain, concernant en particulier la protection des forêts, les feux de forêts, la gestion des espèces sauvages et le suivi du carbone; et
- de continuer à examiner de nouvelles possibilités de renforcer les travaux interdisciplinaires menés sur les forêts boréales, possibilités qui seront soumises à l'examen du Comité lors de sa prochaine session.

Renforcement des activités relatives aux forêts des zones arides

100. Le Comité a salué les activités menées par la FAO sur les forêts des zones arides et les systèmes agropastoraux correspondants, notamment sur l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel et d'autres projets et initiatives, et il a recommandé que ces activités soient appliquées à une plus grande échelle.

101. Le Comité a invité les pays à:

- travailler avec la FAO à la formulation d'un programme mondial de renforcement des capacités sur la gestion durable et la régénération des forêts et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides en vue de transposer à une plus grande échelle les bonnes pratiques et approches existantes et d'aider à trouver des partenaires et des possibilités de financement; et
- soutenir les activités consacrées aux forêts et aux systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, notamment en fournissant des contributions extrabudgétaires à la FAO et en lui détachant des experts.

102. Le Comité a demandé à la FAO:

- de mener, dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et pour autant qu'un financement extrabudgétaire soit mis à disposition, une évaluation mondiale de l'étendue et de l'état des forêts, des parcours et des systèmes agrosylvopastoraux des zones arides afin d'aider les pays et le groupe de travail dont la création est proposée dans le paragraphe suivant, à définir les domaines d'activité prioritaires; et
- de procéder, en collaboration avec les partenaires et les pays intéressés, à une analyse des stratégies et des pratiques de résilience dans les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs stratégiques 2 et 5 de la FAO et, dans une moindre mesure, de ses objectifs stratégiques 3 et 1.

103. Le Comité a examiné la pertinence et les avantages de l'établissement d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et a demandé à la FAO de:

- collaborer avec d'autres partenaires et parties intéressées, y compris le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier, aux activités sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides;
- organiser une réunion préparatoire spéciale qui permettrait l'examen du projet de mandat d'un groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, ainsi que des modalités de fonctionnement et des autres dispositions pertinentes relatives à ce groupe de travail; et
- lui présenter une recommandation pour la création du groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, pour examen et éventuelle adoption à sa prochaine session.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

104. Prenant acte de la nécessité de définir le calendrier des sessions des comités techniques de sorte que le Comité du Programme et le Comité financier puissent tenir compte des rapports de ces comités techniques lorsqu'ils formulent des avis à l'intention du Conseil, le Comité a recommandé que sa prochaine session se tienne en 2016 et a suggéré que la date définitive soit arrêtée par le Secrétariat de la FAO en consultation avec le Comité directeur du Comité des forêts, une fois que le Conseil aura examiné le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO pour l'exercice biennal à venir.

ADOPTION DU RAPPORT

105. Le Comité a adopté le rapport de sa session par consensus.

CLÔTURE DE LA SESSION

106. Le Président a clos la session à 16 heures, le vendredi 27 juin 2014.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du Bureau et désignation des membres du Comité de rédaction
4. La situation des forêts du monde 2014: Mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts
 - 4.1. Mesures d'orientation visant à pérenniser et à améliorer les avantages
 - 4.2. Innovations dans le secteur des produits forestiers et promotion des produits issus de forêts gérées de façon durable
 - 4.3. Revenu, emploi et moyens d'existence
 - 4.4. Forêts et agriculture familiale
 - 4.5. Rémunération des services écosystémiques et financement des forêts
5. Contribution aux processus et initiatives mondiaux
 - 5.1. Forêts et objectifs en matière de développement durable
 - 5.2. Le défi Faim zéro
 - 5.3. L'initiative Déboisement illicite zéro
 - 5.4. Examen de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts
 - 5.5. Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
 - 5.6. Forêts et égalité hommes-femmes
6. Suite donnée aux recommandations formulées lors de sessions antérieures du Comité et d'autres organes directeurs de la FAO
7. Travaux de la FAO dans le domaine des forêts découlant du Cadre stratégique révisé
 - 7.1. Priorités du programme
 - 7.2. Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et Sommet sur le climat 2014
 - 7.3. Renforcement des activités relatives aux forêts boréales et aux forêts des zones arides
8. Date et lieu de la prochaine session
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la session

LISTE DES DOCUMENTS

Cote du document	Titre
COFO/2014/2	Ordre du jour provisoire
COFO/2014/3	Élection du Bureau
COFO/2014/4	La situation des forêts du monde 2014
COFO/2014/4.1	Mesures gouvernementales visant à pérenniser et à renforcer les avantages tirés des forêts
COFO/2014/4.2	Innovations en faveur de l'utilisation de produits dérivés du bois issus de forêts en gestion durable
COFO/2014/4.3	Revenus, emplois et moyens d'existence liés aux forêts
COFO/2014/4.4	Les forêts et l'agriculture familiale
COFO/2014/4.5	Rémunération des services écosystémiques et financement des forêts
COFO/2014/5.1	Les forêts et les objectifs de développement durable
COFO/2014/5.2	Le défi Faim zéro
COFO/2014/5.3	Le défi Zéro déboisement illicite
COFO/2014/5.4	Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts
COFO/2014/5.5	L'état des ressources génétiques forestières dans le monde et le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières
COFO/2014/5.6	Équité hommes-femmes et forêts
COFO/2014/6.1	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des sessions antérieures du Comité et du Programme de travail pluriannuel
COFO/2014/6.2	Boîte à outils pour la gestion durable des forêts
COFO/2014/6.3	Directives volontaires sur le suivi des forêts
COFO/2014/6.4	Mécanisme de restauration du paysage forestier
COFO/2014/6.5	Renforcer la communication sur les forêts
COFO/2014/6.6	Renforcement de la coordination et de la collaboration entre les comités techniques généraux de la FAO
COFO/2014/6.7	État d'avancement des activités menées par les organes statutaires et les principaux partenariats
COFO/2014/6.8	Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
COFO/2014/7.1	Travaux de la FAO dans le domaine des forêts découlant du Cadre stratégique révisé

COFO/2014/7.2	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et Sommet sur le climat 2014
COFO/2014/7.3a	Renforcement des activités relatives aux forêts boréales
COFO/2014/7.3b	Renforcement des activités de la FAO relatives aux forêts des zones arides

Documents d'information

COFO/2014/Inf.1	Calendrier provisoire
COFO/2014/Inf.2	Liste des documents
COFO 2014/Inf.3	Liste des participants
COFO 2014/Inf.4	Déclaration relative aux compétences et droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
COFO 2014/Inf.5	Ordre du jour provisoire annoté

MEMBRES DU COMITÉ

- Afghanistan
- Afrique du Sud
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Angola
- Arabie saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bangladesh
- Belgique
- Bénin
- Bhoutan
- Biélorussie
- Bolivie (État plurinational de)
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cabo Verde
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Congo
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark
- Dominique
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- Estonie
- États-Unis d'Amérique
- Éthiopie
- Fédération de Russie
- Finlande
- France
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Grèce
- Grenade
- Guatemala
- Guinée
- Guinée équatoriale
- Guyana
- Honduras
- Hongrie
- Inde
- Indonésie
- Iran (République islamique d')
- Iraq
- Irlande
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kenya
- Koweït
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Libye
- Lituanie
- Luxembourg
- Madagascar
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Mongolie
- Mozambique
- Myanmar
- Namibie
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- République populaire démocratique de Corée
- République tchèque
- République de Corée
- République-Unie de Tanzanie
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Saint-Marin
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Sierra Leone
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
- Suriname
- Swaziland
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Union européenne (organisation membre)
- Uruguay
- Venezuela (Rép. bolivarienne du)
- Viet Nam
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe